



# Brûlage des déchets verts : concilier obligation légale et qualité de l'air

14.03.17

Resources, territoires et travaux  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



# Brûlage des déchets verts

---

1. Que dit la réglementation ?
2. Pourquoi l'interdire ?
3. Quelles alternatives ?





# 1. Que dit la réglementation ?

## Brûler ses déchets verts est constitutif d'une contravention

Près de 10% des foyers pratiquent le brûlage des déchets de jardin (*donnée issue d'une étude nationale de l'ADEME*)



Pourtant, le non-respect du règlement sanitaire départemental constitue une contravention de 3<sup>e</sup> classe, passible d'une amende de 450 €

Des dérogations strictement encadrées existent ....  
SAUF EN CAS DE PICS DE POLLUTION



Au niveau local, les maires sont responsables du respect de l'interdiction de brûlage des déchets verts, au titre de leur pouvoir de police générale

## 2. Pourquoi l'interdire ?

**La part des particules fines dues au brûlage peut atteindre 45% selon une étude réalisée dans les Alpes Maritimes en 2008-2009**

Brûler 50 kg de végétaux  
à l'air libre...



...émet...

- 1 à 25 fois plus d'Oxydes d'azote (NOx)
- 10 à 220 fois plus de dioxines et furanes
- 3 à 490 fois plus de benzène
- 2 à 540 fois plus de monoxyde de carbone (CO)
- 5 à 900 fois plus de Composés Organiques Volatils (COV)
- 70 à 920 fois plus de particules fines (PM10)
- 370 à 3300 fois plus de Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)

... qu'un trajet\* de 20 km  
jusqu'à une déchetterie



© Air Rhône-Alpes.V2012-1



\* La notion de véhicule plus ou moins polluant  
dépend de 2 paramètres : l'âge du véhicule  
(récent, ancien) et du carburant (diesel, essence)



Source : Air Rhône-Alpes

## 2. Pourquoi l'interdire ?

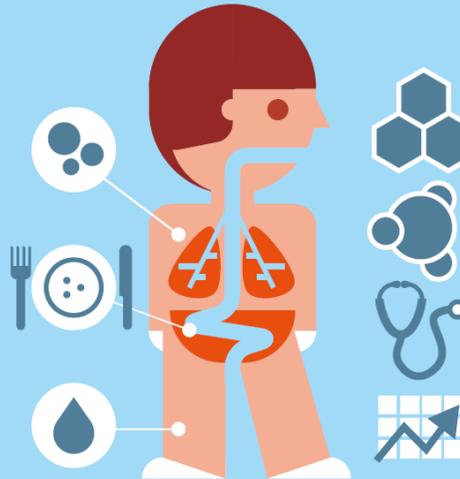
### Au-delà des troubles de voisinage, un impact sanitaire important

**Les polluants atmosphériques peuvent nous affecter :**

par **voie respiratoire**, principal point d'entrée de l'air et donc des polluants

par **voie digestive** : les polluants présents dans l'air peuvent contaminer notre alimentation

par **voie cutanée**, qui reste marginale



**Leurs effets dépendent :**

de leur **composition chimique**

de la taille des **particules**

de nos **caractéristiques** (âge, sexe...), **mode de vie** (tabagisme...) et **état de santé**

du degré **d'exposition** (spatiale et temporelle), de la **dose inhalée**

# Chiffres clés

**48 000** : c'est le nombre de décès par an directement liés à la pollution atmosphérique, soit **9% de la mortalité** en France

**2** : c'est le nombre d'années de perte d'espérance de vie pour les populations les plus exposées

**17 700** : c'est le nombre de décès par an qui seraient évités si les valeurs de qualité de l'air fixées par l'OMS étaient respectées en PACA

**800 000** : c'est le nombre de personnes qui vivent dans une zone dépassant une valeur limite pour la protection de la santé

# 3. Quelles alternatives?

Il est possible d'agir à tous les niveaux

## LE GISEMENT

Qui ?  
Tous

- **Limiter le volume de déchets verts avec :**  
végétaux, soins et pratiques d'entretien qui produisent peu ou pas de déchets verts (rocaïlle, arbustes en forme libre, potager, prairie pâturée par les animaux, tailles douces, mulching).
- **Valoriser in situ cette ressource végétale :** broyage, paillage, compostage individuel ou partagé.
- **Expliquer et montrer l'exemple.**
- **Proposer de nouveaux services** ou des organisations collaboratives.

## LA COLLECTE

Qui ?  
EPCI pour les déchets des particuliers  
Producteur du déchet pour les professionnels

- **Collecte à domicile.**
- **Développer les aires** de regroupement.
- **Apport en déchèterie** ou autre plateforme acceptant ces déchets.
- **Faciliter les partenariats** entre les collectivités, les professionnels et les agriculteurs.

## LE TRAITEMENT

Qui ?  
Exploitants d'installations dédiées

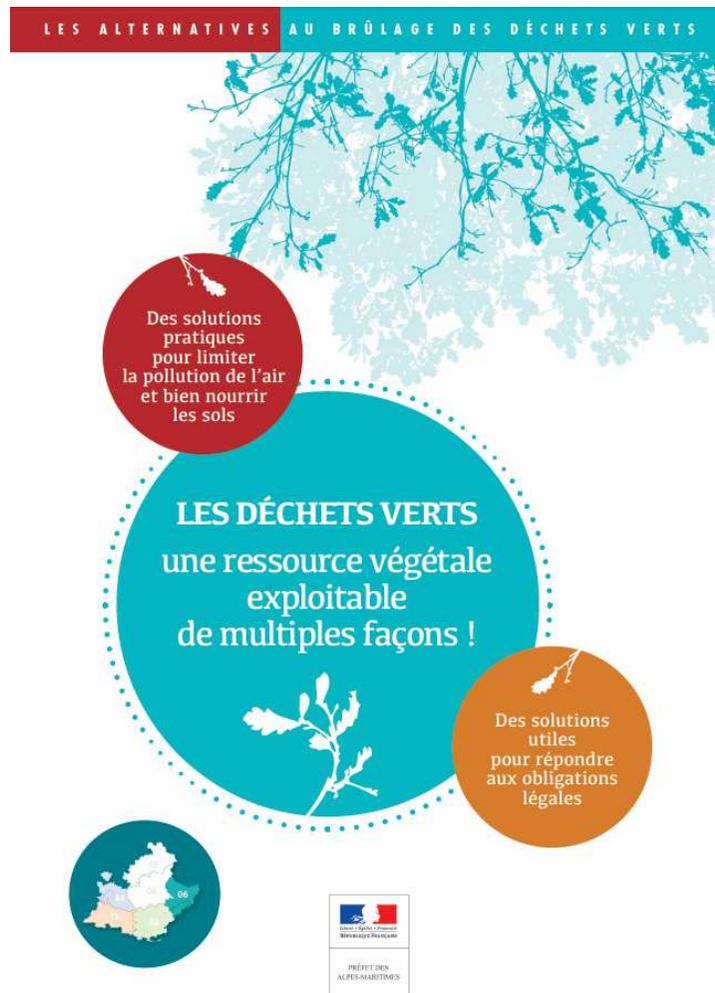
- **Traitement préalable à une valorisation :** stockage temporaire, broyage, criblage.
- **Valorisation matière** (fabrication de produits de paillage, compostage, co-compostage avec boues de STEP et déchets alimentaires.).
- **Valorisation énergétique** (production de chaleur et/ou d'électricité, méthanisation...).

TRAITEMENT FINAL  
DES REFUS DE  
VALORISATION

Coûts croissants

# 3. Quelles alternatives?

La DREAL PACA organise une demi-journée d'échanges pour vos techniciens le 27 avril 2017



VALORISATION ORGANIQUE

PAILLAGE

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

TONTE MULCHING

COLLECTE SELECTIVE EN PORTE-A-PORTE

VALORISATION ENERGETIQUE

COLLECTE EN DECHETTERIE

---

Merci pour votre attention

**Yohann PAMELLE**

*Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*

*Service Énergie Logement*

*Unité Énergie Climat Air*

Adresse physique :

36 boulevard des Dames  
13002 MARSEILLE

Adresse postale :

16 rue Zattara  
CS 70248  
13331 MARSEILLE Cedex 3

